



Grenoble, le 13 juin 2014

Communiqué de presse

La police nationale recrute des adjoints de sécurité en Isère

Des sélections pour le recrutement d'adjoints de sécurité (ADS) sont actuellement ouvertes en Isère.

Les dossiers de candidature pour le département de l'Isère sont téléchargeables en ligne sur www.lapolicenationale recrute.fr et www.isere.gouv.fr. **La date limite de réception des dossiers à l'Hôtel de police de Grenoble est fixée au 15 juillet 2014.** Les épreuves de sélection se dérouleront le 10 septembre 2014.

Qu'est-ce qu'un ADS ?

L'adjoint de sécurité est un contractuel de droit public.

Il assiste les fonctionnaires de police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes.

Doté d'un uniforme, il participe à l'accueil et à l'information du public, fait des patrouilles et contribue au développement de la sécurité.

Formation

L'ADS bénéficie d'une formation professionnelle de **12 semaines en école de police**, complétée de **2 semaines de stage d'adaptation** dans son service d'affectation.

Il bénéficie d'une formation continue pour développer ses compétences professionnelles.

Carrière :

Le contrat est d'une durée de **3 ans**, renouvelable une fois par reconduction expresse. Durant son contrat, l'ADS peut se présenter à un concours spécifique de gardien de la paix après un an de service.

Des mesures d'insertion professionnelle lui sont offertes pendant la durée de son contrat s'il ne peut ou ne souhaite pas devenir gardien de la paix.

Rémunération :

L'ADS est rémunéré sur la base du **SMIC**, complétée par une indemnité d'exercice des fonctions de 60 euros par mois.

Conditions de recrutement

Les candidats doivent être :

- De nationalité française ;
- Âgés de plus de 18 ans et de moins de 30 ans à la date du dépôt de dossier ;
- Recensés et avoir accompli la Journée Défense et Citoyenneté ;
- En bonne condition physique, avec une bonne acuité visuelle ;
- De bonne moralité, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les dossiers de candidature pour le département de l'Isère sont téléchargeables en ligne sur www.lapolicenationalerecrute.fr et www.isere.gouv.fr.

Épreuves de sélection :

Le programme détaillé des épreuves est en ligne sur le site : www.lapolicenationalerecrute.fr – Rubrique concours et sélections / Adjoint de sécurité.

Contact – Service recrutement de la DDSP 38 : 04-76-60-42-38

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr